

Image not found or type unknown



Debut d une indivision

Par **Pat74000**, le **08/08/2021** à **17:37**

Bonjour un bien est-il en indivision depuis le décès de de la première personne du couple si il y a deux enfants ?

Par **Marck.ESP**, le **08/08/2021** à **19:00**

Bonsoir

Dès le décès, les ayant-droits du défunt sont en indivision jusqu'au partage.

Souvent, l'indivision (conventionnelle éventuellement) dure jusqu'au décès de l'époux survivant, parfois au delà du même.

Plus de détails ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1296>.